

CONSEIL DE LABORATOIRE M.I.L. DU 6 FEVRIER 2018

PROCÈS-VERBAL

Présents	Représentés	Absents
<p>Collège A – Enseignants :</p> <p>Anastasia ILIOPOULOU Simon GILBERT</p> <p>Collège B – Personnels BIATSS</p> <p>Johan MENICHETTI</p> <p>Collège C – Doctorants</p> <p>Danielle ROJAS</p>	<p>Alain DESRAYAUD</p>	<p>Paul GROSSER Gérard TEBOUL Alexandre MAITROT DE LA MOTTE Nathalie PETERKA Christine POMMEL Augustin AYNES Marie-Alice CHARDEAUX Claire MARZO Pierre de MONTALIVET</p>

La réunion du Conseil de Laboratoire de l'Equipe de recherche *Marchés, Institutions, Libertés* débute à 14h15 sous la présidence du Professeur Simon GILBERT.

Après avoir signalé l'indisponibilité de plusieurs membres du conseil de laboratoire, le Professeur Simon GILBERT présente leurs excuses aux membres présents.

1. Achat de billets d'avion

Le Professeur Simon GILBERT soumet à l'examen du conseil une demande de financement qui lui a été transmise par le Professeur Laurent GAMET, relative à sa participation, aux côtés des Professeurs Romain BOFFA et Frédéric BICHERON, ainsi que de Sarah DORMONT, à un colloque organisé par l'Université de Dakar en avril 2018. A l'appui de sa demande, le Professeur Laurent GAMET précise que cette participation est une suite des relations qu'il entretient depuis 12 ans avec l'Université de Dakar ; il fait également valoir ses publications régulières en droit social africain (notamment ivoirien). Au cours de la discussion, Le Professeur Anastasia ILIOPOULOU émet le souhait qu'à l'avenir, l'Equipe de recherche obtienne des preuves de la publication des travaux ayant donné lieu à sa participation financière.

A l'issue des échanges, le Conseil de laboratoire décide que **l'Equipe MIL prendra en charge les frais de déplacement des Professeurs Laurent GAMET, Frédéric BICHERON, Romain BOFFA et de Sarah DORMONT, à hauteur de 3000 euros.**

2. – Divers financements

Le Professeur Simon GILBERT soumet aux membres présents une demande de financement adressée à l'Equipe MIL par quatre étudiants du Master 2 Droit européen des affaires. Cette demande concerne la prise en charge de leurs frais d'inscription aux demi-finales du concours « European Law Moot Court », qui se tiendront à Edinbourg du 1^{er} au 4 mars 2018. Elle inclut également les frais qu'ils ont avancés pour préparer ce concours.

Le Professeur Simon GILBERT note que cette demande de financement s'inscrit en marge des objectifs de l'Equipe, dès lors que sa validation ne constitue pas en tant que telle un soutien à la recherche juridique.

Tout en souscrivant à la remarque précédente, le Professeur Anastasia ILIOPOULOU insiste sur le prestige que la Faculté de Droit de l'UPEC doit tirer du succès de ses étudiants à un concours de renommée internationale, et sur l'opportunité d'associer l'Equipe MIL à ce succès.

Johan MENICHETTI suggère de ne procéder qu'à un financement partiel des frais mentionnés par les étudiants de Master. Danielle ROJAS souligne, quant à elle, l'importance des enjeux pour l'Université, et se prononce pour une prise en charge intégrale de ces frais.

A l'issue des échanges, le Conseil de laboratoire arrête que **l'Equipe MIL procèdera à la prise en charge des frais d'inscription et de préparation des étudiants de l'UPEC au concours « European Law Moot Court », ainsi qu'au financement partiel de leurs frais de transport, à hauteur de 2300 euros. Cette prise en charge s'effectuera sous la forme d'un remboursement des frais avancés par les participants.**

Après examen de la demande formulée par Perrine SIMON, le **Conseil de laboratoire arrête que l'Equipe MIL procèdera au financement des frais de publication de sa thèse, intitulée « La compétence d'incrimination de l'Union Européenne », par les Editions Bruylant, soit un montant de 2000 euros.**

Sur présentation de Johan MENICHETTI, le **Conseil de laboratoire confirme l'acquisition d'une liste d'ouvrages de droit public dont la prise en charge avait été arrêtée à la fin du précédent exercice budgétaire, et valide la commande d'une liste d'ouvrages rassemblant des suggestions d'achats émanant des doctorants de l'Equipe, soit des montants respectifs de 2987 et 876.89 euros.**

3. Profil des postes de Professeurs en Droit public

Dans le cadre de la campagne d'emplois 2018, le **Conseil de laboratoire valide le contenu des profils de postes vacants de Professeurs de droit public qui lui sont présentés par le Professeur Simon GILBERT.**

Après épuisement des débats, la séance est levée à 15h20.

En Faculté, le 6 février 2018